



Fiche Adhérent 2026-2027

Atelier LE TEMPS CONTÉ

Animatrice : Michèle ROCHE

Sexe : ☐ Féminin / ☐ Masculin

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

TARIFS	Adhésion CCLER	35 €/an	☐ réglée le
	Cotisation Atelier	30 €/an	☐ réglée le
	*Merci d'établir quatre chèques : 1 pour l'adhésion et 3 chèques de 10€ pour la cotisation à l'ordre du CCLER.		

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.

Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation
41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES
☎ : 02.37.23.12.43 - Courriel : ccler.maintenon28@gmail.com
Site Internet : www.ccler-maintenon.com

REGLEMENT INTERIEUR

Atelier LE TEMPS CONTÉ Année 2026-2027

Animatrice, Michèle ROCHE

Jour : un vendredi par mois de 14h00 à 17h00 Lieu : salle Amandine

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	<u>Adhésion</u> au CCLER (Assurance, secrétariat).	35 €/an
	<u>Cotisation</u> à l'Atelier LE TEMPS CONTÉ	30 €/an
	<i>Merci d'établir quatre chèques : 1 pour l'adhésion et 3 chèques de 10 € pour la cotisation (à l'ordre du CCLER)</i>	

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT



(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CCLER (Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation), concernant l'Atelier LE TEMPS CONTÉ pour l'année 2026-2027.

Date :

Signature :